

# brèves

## Défenseur(e), le feuilleton

Il n'est pas certain que **Nicole Guedj** succède à **Claire Brisset**. Il paraît que l'ex-ministre, favorite de l'Élysée, ferait un peu la moue. Elle chercherait un point de chute dans une circonscription pour les prochaines échéances électorales. C'est vrai que six ans passés à défendre les enfants, ça peut vous plomber une carrière. Pour un(e) «politique», autant garder la fonction comme bâton de maréchal avant une retraite honorable.

Parmi les pressentis (il y en aurait une quarantaine), on cite aussi **Pierre Naves**. Enfin un homme... qui en connaît un morceau sur la question. Affaire à suivre.

## Discriminations

La Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) officiellement installée depuis le 23 avril 2005 va disposer d'un budget de 10,7 millions d'euros et de 66 emplois à temps plein pour 2006, au lieu de 44 actuellement. Les 22 nouveaux postes seront affectés au service juridique chargé d'instruire les réclamations.

À sa tête, **Louis Schweitzer**, l'ancien patron de Renault dont les ouvriers belges se souviennent longtemps, pour avoir préféré sauvegarder l'emploi français en fermant leur usine... et en ouvrant une en Russie. On appelle ça de la discrimination positive, suivant le côté où on se place...

La Halde a reçu 1 377 dossiers depuis sa création, dont 38 %

concernent les discriminations à raison de l'origine nationale, raciale ou ethnique, 14 % la santé ou le handicap, 6% l'âge et 6% le sexe. 45% des réclamations visent l'emploi. L'octroi à la Halde d'un pouvoir de sanction, tel que le prévoit le projet de loi sur l'égalité des chances, devrait être de nature à rendre son action plus efficace.

On pourrait lui suggérer d'examiner le cas de ce détenu au centre de semi-liberté de Villejuif (Val-de-Marne), sanctionné le 15 février 2006 de cinq jours de cellule de discipline avec sursis au motif qu'il portait une djellaba – tenue considérée comme non correcte par la direction de l'établissement.

## Congé-dépendance

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) propose de créer un congé de trois mois en faveur de «*tout salarié dont la situation d'un ascendant, descendant ou d'une personne partageant son domicile nécessite le recours à une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante*». L'organisation veut apporter sa contribution à la prochaine conférence de la famille sur le thème de la solidarité entre les générations. qui doit se tenir début juin : «*Il s'agit d'étendre le congé de solidarité familiale qui est actuellement limité aux situations en fin de vie*».

Quoi de plus dépendant que le bébé qui vient de naître ? Voilà qui pourrait satisfaire la solution introuvable de la compagne d'une jeune mère s'étant fait débouter par le tribunal des affai-

res de sécurité sociale de Nantes de sa demande de congé «*de paternité*». La CPAM le lui refusait en indiquant que la loi précise la masculinité de l'avantage. Le tribunal a suivi l'interprétation de la caisse.

Les deux femmes ont l'intention de s'adresser à la **HALDE** (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) : «*On trouve déplorable de payer des cotisations comme les autres couples et de ne pas avoir droit aux mêmes avantages*», déclarent-elles. Elles auront difficilement gain de cause par cette voie, cette institution n'émettant que des avis consultatifs. La voie judiciaire sera plus longue mais peut être moins périlleuse. Ou alors il faut convaincre le législateur d'entrouvrir encore la fenêtre en faveur des couples homosexuels. D'ici-là, le bambin sera déjà en CP.

## Même si parfois, ça débogue...

C'est sans souci que nous faisons la publicité pour le blog de **Jean-Pierre Rosenczveig**. Le président du tribunal pour enfants de Bobigny, de l'Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants et des jeunes (APCEJE), de Défense de l'enfant international (DEI-France) s'amuse à lancer des idées et répondre aux questions d'actualité dans son domaine favori. On y lira les réflexions que lui inspirent les projets de réforme de la protection de l'enfance et de prévention de la délinquance. Le forum permet au navigateur du web de réagir à ses propos parfois étonnants.

Parmi ceux-ci, relevons la réflexion du magistrat sur l'intrusion des casseurs dans les manifestations étudiantes et lycéennes : «*J'ai une proposition concrète à faire : ne laisser manifester que les personnes tête nue et insusceptibles de mettre des cagoules. Il faudrait simplement installer un vestiaire en tête de ligne RATP. Quelques jeunes pourraient même être recrutés - précisons en CDD ! - pour jouer les hommes et femmes-vestiaires. On leur rendrait leur affaires aux manifestant au retour de la manif !*». Et les filles voilées ? On leur interdira de manifester avec leurs couvre-chef ?

## Dépêchons...

La Conférence nationale de lutte contre l'exclusion a été avancée au 10 avril au Conseil économique et social et non plus le 24 avril comme prévu, signale le ministère délégué à la cohésion sociale.

Cette décision fait suite à la demande du premier ministre après la remise du rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le 23 février dernier. L'étude signale une aggravation de la pauvreté en France : elle touchait 3,7 millions de personnes en 2003, affectant surtout les femmes seules avec enfant et les moins de 25 ans. Le nombre de RMIstes en France métropolitaine a augmenté de 4,7% en 2005, selon la CNAF.

Préparée par cinq réunions interrégionales, la conférence devrait aborder les thèmes suivants : accès aux soins et maintien des droits sociaux, prise en compte de la parole de l'utilisateur, préven-



Les droits des enfants  
vus par un juge des enfants

PAR JEAN-PIERRE ROSENZVEIG



Tous les jours sur son blog <http://jprosen.blog.lemonde.fr/jprosen/>

# brèves

tion des situations d'exclusion bancaire, santé des jeunes, insertion sociale et professionnelle.

On doute que cette annonce rassure les experts du ministère de l'intérieur qui redoutent un nouvel embrasement des banlieues à la faveur du printemps.

## ...d'éteindre le feu

**Jean-Louis Borloo**, présenté comme un gentil du gouvernement est dépêché en Seine-Saint-Denis pour un colloque de l'association des maires de France qui se tiendra le 10 mai prochain. La réunion portera notamment sur l'action du maire dans les dispositifs concourant à la cohésion sociale, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de l'éducation ou des relations avec la police et la justice. L'endroit est bien choisi : Aulnay-sous-Bois dont le maire, **Gérard Gaudron** (UMP), s'est bien passé en novembre dernier de consulter les associations sur la façon de réduire l'incendie.

Le ministre devra sans doute répéter les engagements de l'État d'augmenter les crédits de la politique à la ville. Il estime que ce département «est largement bénéficiaire de la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU)». Il précise que la DSU a augmenté de 10 million d'euros en 2005, et aura augmenté de 50 millions en 2009; que 28 dossiers de rénovation urbaine, pour un montant à terme de 4 milliards d'euros et que la création annoncée de deux nouvelles zones franches urbaines concernent ce département.

## CNE : Clément fait donner le parquet

La jurisprudence des prud'hommes de Longjumeau (cf. JDJ n° 253, p. 61) semble donner des boutons à la Chancellerie. En pleine contestation du CPE, **Pascal Clément** use de ses prérogatives

pour enjoindre les parquets à intervenir aux audiences et fassent appel «dès lors que l'ordre public est concerné». Les gros mots sont lâchés !

Par une circulaire du 8 mars 2006 (CIV/06/06) le ministre de la justice rappelle au parquet que le licenciement d'un jeune travailleur sous contrat «nouvelle embauche» ne peut être valablement contesté «hormis les cas de procédure disciplinaire, de pratique discriminatoire, ou d'atteintes aux salariés bénéficiaires de protection d'ordre public (...), en principe, qu'en cas de volonté de nuire, de légèreté blâmable ou d'abus dans l'exercice du droit de résiliation». C'est justement ce dernier motif qui avait convaincu les juges de Longjumeau d'annuler le licenciement d'un jeune travailleur quelques semaines après son embauche dans le cadre du CNE alors qu'il avait déjà été engagé auparavant dans l'entreprise.

Sans doute le ministre considère-t-il comme abusif de considérer que l'employeur abuse du CNE à l'égard d'un salarié qui avait donné satisfaction dans le cadre d'un CDD...

## Variable d'ajustement

**François Dubet**, sociologue de la jeunesse et du monde du travail, enseignant à Bordeaux II, relève que «le contrat première embauche (CPE) est perçu comme une mesure accentuant une tendance lourde : dans la distribution sociale des opportunités, des ressources et des chances, notre pays, depuis une trentaine d'années, a traité les jeunes comme une variable d'ajustement» (Le Monde, 19/03/06). Il regrette que les syndicats comme le patronat n'aient pas fait de la précarité et de l'intégration des jeunes une affaire centrale. Résultat : 25% des jeunes en âge de travailler se retrouvent au chômage, sans perspec-

tive d'anticiper leur vie, de louer un appartement, de faire un emprunt, etc. «Ces situations sont parfois vécues dans une vraie douleur, notamment dans les classes populaires, où la cohabitation avec les parents est plus difficile en raison de la taille du logement».

Selon lui, il y a en France une foi inébranlable dans les mérites de l'école, alors que le processus de déclassement ne se retrouve pas avec la même ampleur dans d'autres pays européens, qui ont mis en place des formations universitaires couplées à des stages et à des perspectives professionnelles.

## L'école, cette écrémeuse

L'écrémage scolaire se poursuit dans l'enseignement supérieur. L'égalité républicaine – et l'élitisme qui va avec – se marquent dans l'accès aux filières d'enseignement. Réussir le concours d'accès aux Grandes écoles ouvre le sésame à l'emploi assuré au terme du cursus scolaire.

Aussi, l'accès aux classes préparatoires au concours des grandes écoles en décourage plus d'un. Il faut encore y ajouter le coût des concours : 150 euros par épreuve; quand on sait qu'on choisit plusieurs filières pour avoir une chance, la note peut être élevée. Les places sont limitées, les plus fortunés peuvent

encore aller suivre leur formation en Belgique, où l'accès est plus aisé. Chaque année des centaines d'étudiants s'y inscrivent, notamment dans les formations en médecine vétérinaire et kinésithérapie.

À ceux qui suivent un parcours «ordinaire» en fac, les emplois offerts demeureront certainement en dessous des espérances raisonnables.

## Irréformable

**Christine Ockrent**, de passage dans son pays d'origine, n'y va pas par quatre chemins : «La France est un pays irréformable. Contrairement à ce qui se passe en Belgique, le consensus est considéré comme un vilain mot. Tout procède par spasmes – on appelle ça la révolution, ça nous renvoie à notre grandeur passée (...) La classe politique et la classe médiatique aiment le verbe, qui est manié brillamment, mais souvent déconnecté de la réalité, qui se venge. Elles n'expliquent ni l'Europe, ni la mondialisation. D'où la tentative de repli identitaire» (Le Soir 21/03/06).

Son propos rejoint celui de **François Dubet** (cf. supra) : «Il m'arrive de penser que le climat dans lequel nous vivons n'est pas très différent de celui des années 1930 : un climat fortement idéologique dominé par le sentiment de la chute nationale, de la fin

## NOMINATIONS

Ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement

François Chieze est nommé inspecteur général des affaires sociales. (J.O. du 10 mars 2006)

Page d'accueil | Nouveaux | Hit-Parade | Site au hasard | Ajouter un site | Contacts

**OASIS** <http://www.travail-social.com>

Le Portail du Travail social

**FORUMS**  
Services  
**Emploi**

OASIS Magazine

L'essentiel de la presse du Travail social

Consultez  
Imprimez  
Téléchargez  
...

Un moteur de recherche spécialisé

- L'index thématique du Travail social
- Plusieurs centaines de sites référencés
- Indexation en continu des articles du Mag

L'information en direct

- Le WEB au service de l'information en continu
- Passez vos infos sur OASIS  
Brèves, communiqués, RDV, dates, colloques...

OASIS - Organisation d'Acteurs Sociaux Indépendants et Solidaires - Association loi 1901

# brèves

de la nation et de la disparition de la puissance. Lorsque l'on interroge les gens, dans les enquêtes, ils pensent à 80 % que les choses, demain, seront pires qu'aujourd'hui. Ils affirment qu'hier, c'était mieux, même quand ils trouvent que leur sort est acceptable. Or les statistiques permettent de penser que, dans bien des domaines, hier, c'était pire. Hier, les pauvres étaient plus pauvres, l'espérance de vie était moins longue, les gens étaient moins bien soignés, on était moins bien éduqué, les femmes étaient plus maltraitées, les vieux mouraient de faim. Mais l'utopie est derrière nous».

## Résistance à la délation...

Quelques milliers de manifestants dans les rues le 22 mars dernier (dont 3 à 5.000 à Paris, mais aussi à Montpellier, Toulouse...), à l'appel du collectif national unitaire pour protester contre le projet de loi de prévention de la délinquance. «Le gouvernement amalgame les missions de sécurité et celles du travail social, en stigmatisant les familles vulnérables, désignées comme les sources de la délinquance», selon la représentante de la CGT.

Parmi les mesures décriées par les manifestants figure notamment la notion d'échange d'informations entre les personnes tenues au secret professionnel, présente dans la réforme de la protection de l'enfance et également défendue par **Nicolas Sarkozy**.

La pétition «pas de zéro de conduite pour les enfants de trois ans» fustigeant les «dérives des pratiques de soins, notamment psychiques, vers des fins normatives et de contrôle social», aurait déjà recueilli plus de 130.000 signatures. Les protestations se rejoignent : les pédiatres, les psychiatres, comme les

travailleurs sociaux dénoncent la tentative d'instrumentalisation de leurs pratiques à des fins de sécurité et d'ordre public, sous couvert de la «caution scientifique» du rapport de l'INSERM.

## ...Sarkozy recule...

Selon une dépêche des ASH, **Nicolas Sarkozy** aurait envoyé une lettre de trois pages au collectif unitaire dans laquelle il justifie «la détection précoce des troubles du comportement». Estimant que «personne ne conteste que le système actuel est inefficace et laisse des jeunes souffrir», il suggère une nouvelle organisation de centres d'action médico-sociale précoce pour une prise en charge des enfants «avant qu'il ne soit trop tard».

Le cœur sur la main, il écarterait toute idée de «stigmatisation voire un fichage des enfants» et plaide en faveur du partage d'informations entre travailleurs sociaux, «dans le strict respect d'un secret professionnel auquel il n'a jamais été envisagé d'associer le maire, les services de police ou la justice»... et jure que la disposition obligeant d'informer le maire des difficultés sociales rencontrées par les familles ne figure pas dans son avant-projet.

## ...Pour mieux sauter ?

Cet avant-projet, c'est toujours l'arlésienne : les versions changent au gré des contingences politiques. Pourtant, l'expression «Mettre le maire au centre du dispositif de prévention de la délinquance», c'est pourtant le ministre de l'intérieur qui l'a inventée.

Sans doute, l'arrivée du projet de réforme de la protection de l'enfance et le consensus qui l'entoure, l'oblige-t-il à réfréner ses ardeurs... au risque de passer pour le méchant Nicolas face au

gentil Philippe. Un présidentiable ne doit pas apparaître comme un monomane de la délation s'il veut séduire les indécis.

La réalité est peut être toute autre : le projet consensuel de **Philippe Bas** fera peut être mieux passer la pilule de l'information «partagée» au sein la cellule organisée par le conseil général, dont l'étanchéité n'est pas assurée à cent pour cent. Les informations nominatives sur les «situations préoccupantes», mieux encadrées que dans le projet relatif à la prévention de la délinquance, seront conservées, c'est le ministre que le dit. Dans «l'intérêt de l'enfant», le contrôle social se met en place... avec ou sans le maire.

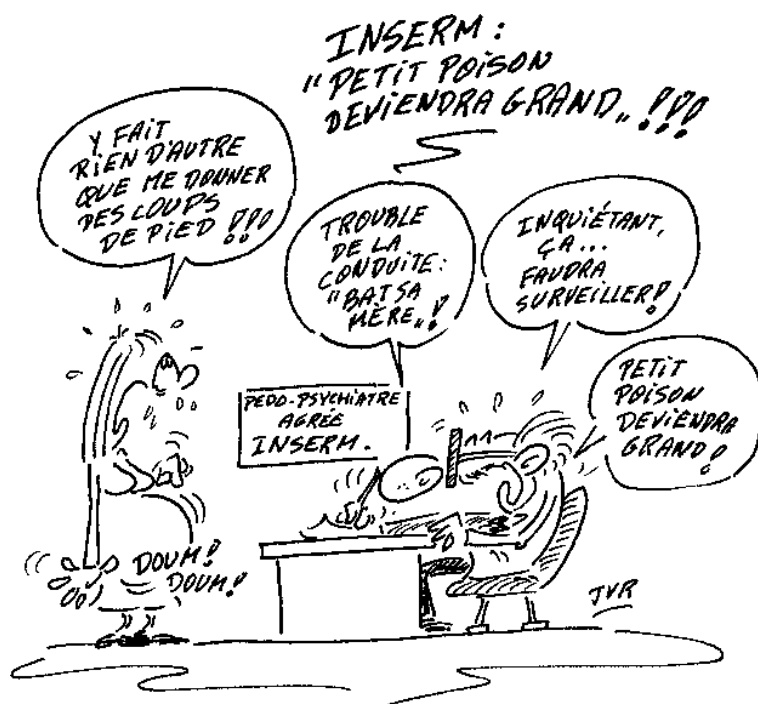
## Messieurs «Loyal»

Atteindre le chiffre de 25 000 reconduites à la frontière en 2006 n'est pas chose aisée. Les préfets se font régulièrement sonner les cloches pour leur manque de zèle. Aussi **Nicolas Sarkozy** et **Pascal Clément** ont-ils signé une circulaire (CRIM.06.5/EI du

21 février 2006) destinée à sommer les préfets de dépasser leurs «réticences» face aux «difficultés procédurales» et aux «risques de contentieux».

Selon le GISTI, la circulaire vise à extraire d'un certain nombre de décisions de la cour de cassation un habillage juridique pour les arrestations les plus ahurissantes d'étrangers en situation irrégulière : à leur domicile, dans les locaux d'associations, dans les foyers et résidences collectives, et jusque dans les blocs opératoires des hôpitaux. Elle puise aussi dans la jurisprudence des recettes destinées à piéger les étrangers par des convocations d'apparence anodine dans les préfectures pour les y interpellier en vue de leur éloignement. Ils appellent cela des convocations «loyales» : la missive doit être «la plus brève et la plus simple possible (...) toutes les indications relatives à l'éventualité d'un placement en rétention, tout descriptif de la procédure [étant] à proscrire».

Belle mentalité !



## Éducateurs interdits de séjour au TPE (communiqué)

### Journée porte ouverte au ministère de la justice ?

Au tribunal pour enfants de Marseille, les éducateurs de la PJJ sont interdits de séjour pour deux mois.

Le 6 février dernier, l'ensemble des éducateurs et assistants de service social travaillant dans les trois services de milieu ouvert de la PJJ de Marseille ont envoyé un courrier aux magistrats du tribunal pour enfants. Ils souhaitent porter à leur connaissance diverses réflexions relatives aux dysfonctionnements constatés lors des audiences en tribunal.

Ces remarques faisaient état :

- de l'absence de salle d'attente et de la promiscuité imposée entre les auteurs d'actes de délinquance et leur victime, générant parfois de vives tensions;
- de l'absence d'un local de travail pour les avocats, les obligeant à rencontrer leurs clients dans le couloir devant tout le monde, à faire des allées et venues et à discuter entre eux en pleine salle d'audience, pendant les jugements;

Les professionnels constataient également :

- que les histoires familiales, les comptes-rendus d'examens psychologiques, etc. étaient abordés devant les co-auteurs, posant de graves problèmes de confidentialité vis-à-vis de jeunes et de familles issus souvent du même quartier;
- que de plus en plus fréquemment le magistrat qui juge n'est pas celui qui a ordonné les mesures et suivi le jeune, et qu'il ne connaît donc ni la personnalité, ni la situation, ni l'évolution du jeune, ce qui va à l'encontre de l'esprit même de l'ordonnance de 1945;
- qu'à plusieurs reprises il y a eu des débordements langagiers de la part de certains membres du parquet.

Les professionnels de la PJJ souhaitent avoir un échange avec les magistrats, permettant de «*concilier les différentes exigences auxquelles les uns et les autres sont confrontés, dans l'espoir de trouver les voies d'une amélioration du fonctionnement de la justice au TPE de Marseille*».

Pour seule et unique réponse, ils se sont vu reprocher d'avoir osé porter un regard sur les pratiques du tribunal... et ont été «*punis*» comme des garnements pour cette offense : lundi 13 mars, on leur a fait transmettre l'interdiction immédiate de se présenter au tribunal – que ce soit pour les jugements ou pour les audiences en cabinet – pendant deux mois....

Outre le caractère infantile et infantilisant d'une telle réaction, que signifie cette «*interdiction*», si ce n'est décider délibérément de priver les mineurs qui passent au tribunal de la parole éducative des professionnels qui se sont occupés d'eux pendant plusieurs mois ? Qui est «*puni*» sur le fond ?

À coup sûr, pas les éducateurs, mais les adolescents, leur famille, et au-delà la façon dont la justice des mineurs est désormais rendue à Marseille. Ceci est profondément choquant.

Après la «*liste noire*» des jeunes délinquants du parquet de Marseille, voici celle de leurs éducateurs !

Nous nous adressons dès à présent aux organisations syndicales de magistrats et d'avocats, afin de dénoncer les conséquences d'une telle décision et chercher à rétablir un dialogue entre «*professionnels*».

14 mars 2006 - Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée/protection judiciaire de la jeunesse (SNPES-PJJ / FSU), section des Bouches du Rhône.

## Budget bouclé

Le SNPES-PJJ lance un cri d'alarme : les crédits consacrés à la rémunération des stagiaires pris en charge par la PJJ sont tombés de 3 millions à 1,8 millions d'euros. Les directeurs régionaux s'en inquiètent tout autant puisque la quasi totalité des jeunes inscrits dans les unités de jour ne pourront plus prétendre à une rémunération.

Une suggestion à **Michel Duvette**, directeur de la PJJ : mettre ces jeunes en apprentissage dans les entreprises chargées de construire les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM). Comme au Proche-Orient : des ouvriers palestiniens ont contribué à la construction de la barrière érigée par le gouvernement israélien pour ceinturer les territoires occupés. Et la boucle sera bouclée... et le budget aussi !

## Crédits de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fin 2005, les associations\* qui mettent en œuvre des mesures de la PJJ s'étaient inquiétées du projet de loi de finances 2006 qui réduisait de plus de 52 millions d'euros les budgets consacrés aux mineurs en danger et aux jeunes majeurs en difficulté. Le collectif constatait par contre que les actions à l'attention des mineurs délinquants augmentaient de 24,87 % dont 256 % (26 millions) pour les centres éducatifs fermés. Le budget a été voté. Les associations remarquaient : ou bien il faudra renoncer à mettre en œuvre les décisions des magistrats; ou bien le gouvernement devra, comme en 2005, allonger les crédits en fin d'année. Dans tous les cas, c'est la continuité des actions de protection de l'enfance qui est menacée.

Missions	Exécution de l'année 2004	Prévision année 2006	Evolution
Protection enfance en danger	<b>188 045 316</b>	<b>136 564 048</b>	<b>- 27,37 %</b>
Actions mineurs délinquants	<b>104 099 424</b>	<b>129 999 166</b>	<b>+ 24,87 %</b>
Dont centres éducatifs fermés	<b>10 204 534</b>	<b>36 415 408</b>	<b>+ 256 %</b>

\* Collectif interfédéral, composé de l'ANDESI, Citoyens et Justice, le CNAEMO, le CNLAPS, la FN3S, le GND, le SNASEA, l'UNASEA et l'UNIOPSS.